

procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à 20h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LACOMBE, Maire.

présents : Jean-Marie LACOMBE, Catherine GUILLET-NEGRE, Joël RUSSERY, Dominique GARCIA, Alain GREVET, Nicolas COMBY, Isabelle GAYRAUD, Sylvie MOULY.

absents excusés : Émilie DOUZIECH, Éric LAURENS, Anne NOYE, Séverine PALAYRET (a donné pouvoir à Alain GREVET), Adrian RIGAL, Franck ROBERT.

ouverture de la séance et constatation du quorum

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h30 et constate que le quorum est atteint.

désignation du secrétaire de séance

Dominique GARCIA est nommée secrétaire de séance.

approbation du procès-verbal de la séance du 20.3.2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des délégations du conseil entre le 20.03.2025 et le 10.4.2025

Monsieur le Maire présente la liste des devis signés :

SOB	414,00 €
ADEQUAT	2 139.60 €
ARBOPARC	1 044,00 €
TEYSSÉDRE	846,60 €
GOUTAL Marie-Eudes	240,00 €

Monsieur le Maire donne la parole à Alain GREVET, adjoint, en charge de l'urbanisme. Il indique avoir signé :

- Un permis de construire pour une construction d'un auvent pour une maison à Clairvaux
- Un permis de construire pour une construction d'une maison d'habitation à ossature bois / refusée
- Une déclaration de travaux pour le changement de menuiserie et enduit façade
- Une déclaration de travaux pour la fermeture d'une véranda
- Une déclaration de travaux pour l'installation de 12 panneaux photovoltaïques
- Une déclaration de travaux pour la pose de 18 panneaux photovoltaïque
- Une déclaration de travaux pour l'installation d'un kit panneaux photovoltaïques
- Une déclaration de travaux pour le remplacement d'une toiture et bardage bois
- Une déclaration de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur un atelier
- Une déclaration de travaux pour l'agrandissement d'ouvertures et le remplacement de menuiseries

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

délibération 2025-013 : Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire indique la possibilité de taxer les logements vacants.

M le Maire indique que la commission « finances » n'a pas souhaité augmenter les taux. Il propose donc de maintenir les taux de taxe foncière bâtie et non bâtie au même niveau que l'an dernier.

Monsieur le Maire présente la délibération

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.82 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99.14 %
- taxe d'habitation 9,37%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

délibération 2025-014: Approbation du budget communal 2025

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a été destinataire du projet du budget primitif.

Il demande à l'assemblée si elle souhaite une présentation article par article ou seulement une présentation des articles impliquant des variations particulières par rapport aux dépenses effectuées ou au nouveau prévisionnel.

Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire présente la section de fonctionnement

En dépenses :

Chapitre 12

Monsieur le Maire indique qu'il y a une revalorisation des primes.

Monsieur le Maire précise que la classe découverte est une subvention exceptionnelle pour cette année.

Le montant total des subventions attribuées pour 2025 est de 47 445 €.

Monsieur le Maire présente les recettes.

744 (FCTVA)

Monsieur le Maire précise que le FCTVA demeure en section de fonctionnement sur certains comptes concernant notamment les dépenses d'entretien sur les bâtiments publics et que ces travaux doivent impérativement être fait par des entreprises.

Le total des dotations s'élève à 354 762 € soit + 8 760 €

Monsieur le Maire présente la section d'investissement

Monsieur le Maire présente les recettes d'investissement

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, Monsieur le Maire présente la délibération :

Le conseil municipal de Clairvaux d'Aveyron,

Vu le projet de budget primitif élaboré par la commission des finances, sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

approuve le budget primitif de 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	935 279,03 €	935 279,03 €
Section d'investissement	2 562 652,01 €	2 562 652,01 €

- précise que les résultats de 2024 sont repris dans ce budget

Fait et délibéré à Clairvaux, les jours, mois et an susdits

divers

Monsieur le Maire fait d'une demande de Monsieur Benoît HIGONNET.

Il souhaite acquérir un bout de la voirie communale jusqu'en limite de propriété menant au domicile de sa maman.

La séance est levée.

le secrétaire de séance



Dominique GARCIA

le Maire



Jean-Marie LACOMBE